



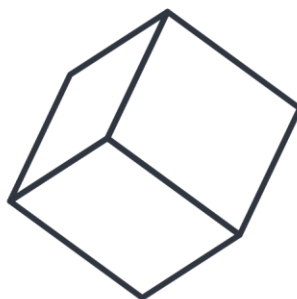
Pornic Agglo Pays de Retz
Grand Lieu Communauté
Communauté de communes Sud Estuaire
Sud Retz Atlantique Communauté

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 044-200060838-20260302-DEL_APPRO_SCOT-DE

SCoT du Pays de Retz

Un SCoT optimiste, souple, résolument engagé pour un développement dynamique et équilibré du territoire, soucieux du bien-vivre ensemble

3. Programme d'Actions



*Dossier approuvé en Conseil Syndical,
le 2 mars 2026*



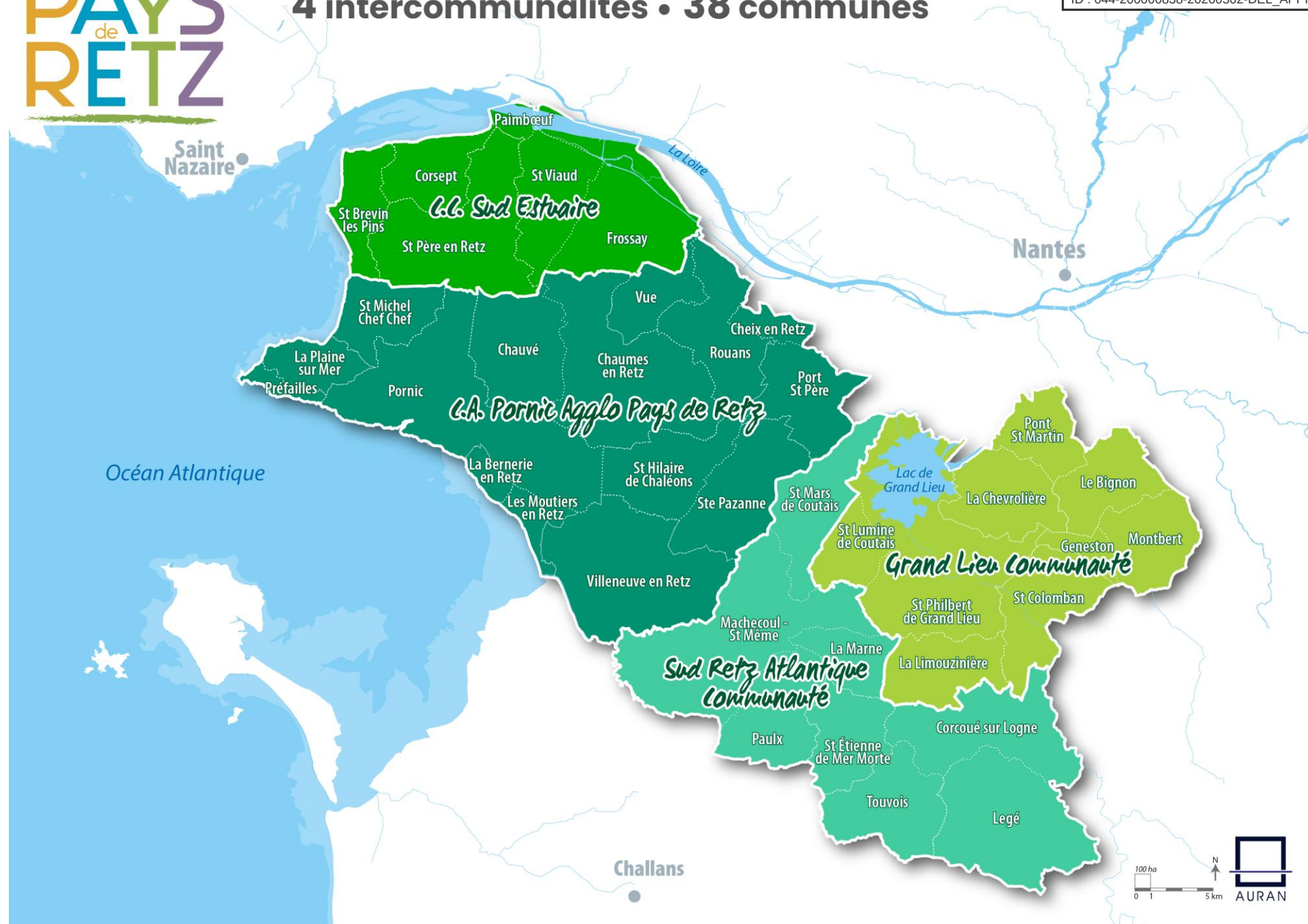
Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 044-200060838-20260302-DEL_APPRO_SCOT-DE



PRÉAMBULE

Depuis l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale, l'article L 41-19 du code de l'urbanisme prévoit que « le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre ».

Ce programme précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du SCoT, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun.

Ce programme peut également identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'État et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ».

Le programme d'actions n'a aucune valeur réglementaire et n'est pas opposable aux tiers.

Les élus du PETR saisissent l'opportunité d'intégrer un programme d'actions du SCoT afin de mettre en œuvre le SCoT en lien avec les ambitions définies dans le PAS.

Le programme d'action du SCoT a vocation à être une composante à part entière du projet de territoire du PETR, lequel sera renouvelé à l'occasion du prochain mandat en 2026.

Aussi, le programme d'action ici présenté de manière synthétique s'inspire du projet de territoire et sera ajusté ou modifié en 2026 par la nouvelle gouvernance du PETR qui aura ainsi la possibilité de s'approprier le SCoT révisé.



SOMMAIRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE :

Action 1 : Mettre en œuvre le SCoT et l'évaluer.....4

Action 2 : Accompagner l'évolution des PLU et PLU(i).....5

Action 3 : Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales : observatoires.....6

Action 4 : Aménagement et construction : valoriser les bonnes pratiques, chartes et guide partagés de qualité urbaine.....7

Action 5 : Réaliser des études stratégiques et prospectives.....8

Action 6 : Mobilités : poursuivre les réflexions sur les nouvelles mobilités9

Action 7 : Dialoguer avec les territoires voisins.....10

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Action 8 : Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de stratégie économique, le suivre et l'évaluer.....11

Action 9 : Lancer une étude Logistique.....13

Action 10 : Mettre en œuvre le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT).....14

TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Action 11 : Mise en œuvre de la stratégie PCAET/PAT faveur de la transition écologique et sociétale17

Action 12 : Adaptation au changement climatique.....18

Action 13 : Coordonner des événements mettant en récit l'identité du pays de retz.....19

ACTIONS TRANSVERSALES :

Action 14 : Entretenir le dialogue entre EPCI du Pays de Retz.....20

Action 15 : Suivre, animer et mettre en œuvre le dispositif Leader.....21

Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique.

Interaction autres schémas et projets :

- Règlements, schémas, plans et appels à projets nationaux, régionaux, départementaux (= supra-PETR).
- PLH.
- Observatoires des partenaires (extra et intra Pays de Retz).

» Description**Contenu :**

- Gouvernance du SCoT formalisée pour évaluer régulièrement (à 3 ans – 6 ans – 9 ans...) les objectifs fixés dans le SCoT révisé.
- Mise en œuvre des procédures nécessaires au besoin.

Échelle de territoire :

- PETR

Collectivité pilote :

- PETR – EPCI

» Échéancier

- Approbation en 2026

» Modalités de mise en œuvre**Pilotage et gouvernance :**

- PETR (comité syndical + commissions thématiques)
- EPCI
- AURAN
- Partenaires institutionnels

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- AURAN

Financements et conventionnements externes :

- État (DGD)
- Région (FRES)
- Chambres consulaires, bureaux d'études privés si études spécifiques
- Partenaires fournisseurs de données



Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- PLH
- Règlements, schémas, plans... nationaux, régionaux, départementaux (= ce qui est opposable aux PLU) dont le SRADDET

» Description

Contenu :

- Rôle de personne publique associée : transmettre aux communes un « porter à connaissance » du SCoT, participer aux réunions organisées par les communes / EPCI, émettre un avis sur les élaborations, modifications et révisions de PLU / PLUI, s'assurer de la prise en compte du PLH de référence.
- Rôle d'accompagnement, sur demande de la commune : présenter le SCoT en conseil municipal, préparer les réunions PPA en amont avec la commune, appuyer la commune sur la prise en compte des remarques des PPA...
- Rôle de fournisseur de données : observatoire du SCoT, base des espaces et du foncier de l'AURAN via la signature de conventions tripartites.

Échelle de territoire :

- Communes / EPCI

Collectivité pilote :

- PETR – EPCI

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commission urbanisme et habitat, Bureau)
- Communes / EPCI
- AURAN

Financements et conventionnements internes au PETR :

- Communes / EPCI
- AURAN

Financements et conventionnements externes :

- État (club régional)

» Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de PLU approuvés / modifiés / révisés
- Avancement des PLUI

Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- Etudes de référence du PETR et des collectivités et partenaires
- PLH et PLU(i)
- Observatoires des partenaires (extra et intra Pays de Retz)

» Description

Contenu :

- Publication annuelle thématique de l'observatoire du SCoT.
- Observatoire des PLH, PCAET ou autres (issu des données habitat de l'observatoire du SCoT et de la « remontée » de données locales par les EPCI ou autres partenaires).
- Base de données du SCoT concernant les sujets suivants : consommation foncière, biodiversité, intensification des ZA, production d'ENR, rénovation énergétique des logements, risques côtiers.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz et inter-EPCI

Collectivité pilote :

- PETR, EPCI

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (comité syndical)
- EPCI et communes
- AURAN
- Partenaires fournisseurs de données

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- Communes
- AURAN

Financements et conventionnements externes :

- Partenaires fournisseurs de données

» Indicateurs de suivi/réussite

- Publications régulières, newsletters, rapports d'activités du PETR
- Utilisation des analyses par les EPCI et communes, utilisation des données à des fins opérationnelles (outil d'aide à la décision).



Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- PLU et PLUI
- PLH
- Guide du SCoT au PLU
- Charte qualité nouveaux quartiers / zones d'activités

» Description

Contenu : Inscrire l'amélioration des modes de fabrique de la ville dans une démarche de progrès continu

- Animation du CUP du Pays de Retz, diffusion de fiches repères et/ou de livrables type charte.
- Observatoire des formes urbaines du Pays de Retz.
- Visites, formations, séminaires sur les sujets clés du SCoT comme par exemple : la densité acceptable, l'urbanisme favorable à la santé, habitat et vieillissement, renaturation, etc.
- Charte qualité des zones d'activités – chartes architecturales.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz

Collectivité pilote :

- PETR

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commissions thématiques concernées)
- EPCI et communes
- AURAN

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- Communes
- AURAN

Financements et conventionnements externes :

- ADEME
- Région
- Intervenants (ex. CAUE...)

» Indicateurs de suivi/réussite

- Mobilisation des acteurs

Action 05

Réaliser des études stratégiques et prospectives

Domaines de référence :

- Tous

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- Projets de territoire des EPCI
- Etudes conduites aux échelles infra-PETR
- Règlements, schémas, plans et appels à projets nationaux, régionaux, départementaux (= supra-PETR)

» Description

Contenu : études stratégiques à conduire (liste non exhaustive)

- En lien avec la révision du SCoT dont des plans Paysage par exemple
- Elaboration d'un schéma logistique (cf. Orientations du SCoT)
- ...

Échelle de territoire :

- Pays de Retz et inter-EPCI

Collectivité pilote :

- PETR

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commissions thématiques concernées)
- EPCI et communes tests le cas échéant
- AURAN
- Partenaires institutionnels, territoires voisins le cas échéant...

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- AURAN
- Communes le cas échéant

Financements et conventionnements externes :

- Union Européenne (LEADER)
- Région (FRES)
- Département
- ADEME
- Chambres consulaires
- Ecole du paysage de Versailles / Collectif « paysages après pétrole »

Indicateurs de suivi/réussite

- Réalisation effective des études
- Prise en compte des préconisations des études / application concrète
- Mobilisation des acteurs (ex. nombre de participants aux commissions, aux réunions de travail, de restitution...)
- Communication autour des résultats et/ou effets attendus



Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement social.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- PLU et PLUI
- SRADDET
- Plan d'actions de la stratégie économique du PETR
- PCAET

» Description

Contenu : activer les leviers de développement d'une mobilité alternative aux déplacements automobiles

- Participation aux échanges du contrat opérationnel de mobilité piloté par la Région des Pays de la Loire.
- Suivi de la mise en œuvre des schémas directeurs modes actifs initiés par le PETR en 2018.
- Suivi des études pénétrantes (voies réservées TC et covoiturage) – volet mobilité du contrat de réciprocité.
- Articulation avec le schéma directeur covoiturage Nantes-Métropole – volet mobilité du contrat de réciprocité.
- Suivi de l'étude d'accessibilité de l'aéroport – volet mobilité du contrat de réciprocité.

Échelle de territoire :

- Bassin de mobilité

Collectivité pilote :

- PETR – EPCI – communes

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commission mobilité et déplacements)
- EPCI et communes
- AURAN
- Conseil Départemental
- ...

» Indicateurs de suivi/réussite

- Elaboration de stratégies mobilité (PGD/PDM) dans les EPCI
- Aménagements cyclables relatifs aux schémas directeurs des modes actifs
- ...

Action

07

Dialoguer avec les territoires voisins

Domaines de référence :

- Tous

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- Projet de territoire du PETR
- Schémas et plans régionaux et départementaux (= supra-PETR) dont SDAGE Loire Bretagne et SAGE(s)
- Projets ayant une incidence sur le Pays de Retz (ex. parc naturel régional, réserve naturelle nationale, grands équipements...)
- SCoT voisins

» Description

Contenu :

- Émettre un avis sur les projets, schémas et plans, voire une contribution le cas échéant.
- Mise en œuvre du contrat de réciprocité avec Nantes Métropole.
- Mettre en œuvre l'objectif de partager une vision partagée autour de l'Estuaire de la Loire et structurer une gouvernance de l'eau douce.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz et inter-EPCI

Collectivité pilote :

- PETR

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commissions thématiques concernées)
- EPCI
- AURAN
- Partenaires institutionnels, dont le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le Grand Port Maritime Nantes – Saint-Nazaire et autres territoires voisins le cas échéant...

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- AURAN
- Communes le cas échéant

Financements et conventionnements externes :

- Union Européenne (LEADER)
- Région (FRES)
- Département
- ADEME
- Chambres consulaires
- Ecole du paysage de Versailles / Collectif « paysages après pétrole »
- ...

» Indicateurs de suivi/réussite

- Réalisation effective des études.
- Prise en compte des préconisations des études / application concrète.
- Mobilisation des acteurs (ex. nombre de participants aux commissions, aux réunions de travail, de restitution...).
- Communication autour des résultats et/ou effets attendus.



Action 08

Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de de stratégie économique, le suivre et l'évaluer

Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- Stratégies et actions économiques des EPCI
- Actions économiques portées par les partenaires : chambres consulaires, clubs d'entreprises...
- Actions des offices de tourisme, coopérations inter-EPCI

» Description

Contenu :

- Mettre en œuvre le plan d'actions de l'étude de stratégie économique et consistant à :
 - Diffuser les bonnes pratiques.
 - Mettre en réseau les entreprises.
 - Travailler ensemble pour renforcer l'attractivité économique du territoire.
 - Valoriser le territoire, les savoir-faire et les produits locaux
 - Faire connaître le territoire.

Pour ce faire, solliciter pour chaque action les interlocuteurs de référence, et mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des actions, en particulier les suivantes :

 - Cartographie des espaces mutualisés existants – coworking – tiers lieux et fabriques de territoire du Pays de Retz.
 - Partage d'expérience sur la densification des zones d'activités (charte de qualité des zones d'activités) en lien avec le volet Economie du contrat de réciprocity.
 - Renforcement de la marque "produit en Pays de Retz".
- Organiser des rencontres avec les présidents de clubs d'entreprise pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions

- Organiser des rencontres entre les offices de tourisme du Pays de Retz pour envisager des actions communes, diffuser les bonnes pratiques (bourse d'échanges aux documents touristique, carte touristique etc).
- Participer aux réflexions touristiques lancées par le Département (ex. mise en tourisme du lac de Grand Lieu) et/ou dans le cadre du contrat de réciprocity (ex. Elaboration de circuits touristiques de promotion de produits locaux et/ou paysages agroalimentaires en lien avec le VAN).

Échelle de territoire :

- Pays de Retz, EPCI, communes, infra-communes (zones d'activités notamment)

Collectivité pilote :

- PETR, EPCI, communes (selon les actions)

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commission économie et logistique)
- EPCI et communes
- Chambres consulaires, clubs d'entreprises, le Grand Port Maritime Nantes – Saint-Nazaire

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- AURAN
- Communes

Financements et conventionnements externes :

- État Région
- Nantes Métropole

- Chambres consulaires
- ADEME

» Indicateurs de suivi/réussite

- Réalisation effective des actions prévues à l'échéance prévue
- Implication des partenaires, en particulier les clubs d'entreprises
- Communication autour des résultats et/ou effets attendus
- Implication des partenaires, en particulier les offices de tourisme
- Chiffres de fréquentation touristique



Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement Culturel et social.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- PLU et PLUI
- SRCAE
- PCAET
- Plan d'actions de l'étude de stratégie économique
- Référentiel « déplacements poids lourds » du Département de Loire-Atlantique
- Stratégie du Grand Port Maritime Nantes – Saint-Nazaire

» Description

Contenu :

- Lancer une étude portant sur l'analyse des flux de marchandises (circuits longs et courts) sur le Pays de Retz prenant en compte les problématiques et opportunités du territoire (nouveau MIN, desserte ferroviaire, transport routier, fluvial...) cf. stratégie économique et volet Economie du contrat de réciprocité.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz

Collectivité pilote :

- PETR – EPCI – Communes

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commission mobilité)
- EPCI et communes

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- Communes

Financements et conventionnements externes :

- État
- ADEME
- Union Européenne (LEADER)

» Indicateurs de suivi/réussite

- Réalisation effective des actions prévues à l'échéance prévue

Action 10

Mettre en œuvre le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- PLU et PLUi
- SRADDET et projet agricole régional
- PCAET
- CLS
- PLPDMA
- Contrat de réciprocity avec Nantes Métropole
- PAT départemental

» Description

Contenu : mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

ENJEU SOCIAL : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire

- Développer les épiceries solidaires et organiser leur mise en lien avec les filières locales et de qualité
 - Informer les communes sur les opportunités de développement d'épiceries solidaires, les mettre en réseau et les accompagner en fonction des disponibilités et les besoins.
 - Créer du lien avec les filières agricoles et alimentaires du territoire
- Organiser un programme d'actions « du champ/de l'océan à l'assiette » à destination des familles : cueillettes de légumes/algues, ateliers culinaires, dégustations de produits

locaux et visites chez les producteurs, visites d'entreprises agro-alimentaires (*action commune à l'enjeu Nutrition/santé*)

- Identifier les acteurs locaux susceptibles de porter les actions sur chaque territoire
- Réunir ces acteurs pour créer un programme commun, à adapter aux territoires
- Accompagner la mise en œuvre de ce programme d'actions et le promouvoir en lien avec les services communication des EPCI et des communes
- Proposer des actions d'accompagnement au changement permettant aux familles de lutter contre le gaspillage alimentaire au quotidien (ex : défi familles « zéro déchet »)
 - Identifier les porteurs de projet et informer les EPCI des opportunités d'action

ENJEU ENVIRONNEMENTAL : Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique

- Accompagner les agriculteur-rices dans l'évolution de leurs pratiques en lien avec les enjeux énergétiques, de préservation des ressources naturelles (eau, air, sol) et les enjeux de santé et ce, quel que soit leur point de départ
 - Identifier les enjeux prioritaires pour chaque territoire
 - Initier et mettre en œuvre un programme d'actions avec chaque organisation professionnelle agricole pour toucher le plus grand nombre d'agriculteur-rices présents sur le territoire, quel que soit le mode de production
 - Impliquer des agriculteurs-rices volontaires dans la démarche (ex: valorisation des pratiques sur les exploitations, propositions de formation...)
 - Chaque programme d'actions devra permettre de proposer ensuite un accompagnement adapté, individuel ou collectif.
- Travailler à la préservation des exploitations d'élevage en marais-zones-humides (accès au foncier, compétences métier, modèles économiques), à leur valorisation (information des consommateurs, lien au paysage et à la biodiversité) et encourager leur labellisation (AB, Label Rouge, HVE...).



- Mobiliser les organisations professionnelles agricoles et les collectivités autour de ces objectifs communs
- Réaliser un état des lieux et identifier les leviers d'actions
- Mettre en œuvre un programme d'actions adapté aux publics visés
- En lien avec les EPCI, dont Nantes Métropole, suivre le développement des projets d'abattoir de proximité : AALVIE et APPOC
- Renouveler les boisements de haies et développer les plans de gestion bocagers (participe au maintien du paysage, de l'élevage, de la biodiversité)
 - Renouveler les engagements prévus par le SCoT et les PLU
 - Réaliser un atlas cartographique des boisements, haies bocagères et friches
 - Définir la vocation de ces boisements et haies bocagères (agricole, filière bois, biodiversité, stockage carbone, gestion de l'eau...)
 - Définir un programme de plantation, de renouvellement et d'entretien des boisements et des haies

ENJEU ECONOMIQUE : Faciliter les débouchés aux producteurs-rices et l'accessibilité aux mangeur-ses

- Construire des solutions logistiques bas carbone pour accompagner le développement des circuits courts
 - Réaliser une veille sur les solutions émergentes et rencontrer les porteurs de projet
 - Suivre et/ou participer à l'expérimentation de ces solutions
- Développer la vente directe auprès des consommateurs (dont magasins de producteurs) et auprès des professionnels (ex : le carreau de producteurs du MIN).
 - Inscrire les actions d'aide au développement des points de vente directe collectifs dans le programme Leader
 - Proposer un appui sous différentes formes selon les besoins des projets (étude de faisabilité, subventions ou prêts à taux zéro, accompagnement au projet collectif...)
 - Poursuivre la réflexion avec le MIN sur l'approvisionnement en produits locaux du Pays de Retz
- Faciliter la mise en relation entre les producteurs locaux et toutes formes de distribution (commerces, restaurants, grandes surfaces...)
 - Poursuivre le travail commun PETR – CCI – CA sur la valorisation des produits locaux dans les Grandes et

Moyennes Surfaces en organ...

- Accompagner le développement de la marque de produits locaux « Produits en Pays de Retz »
 - Apporter un soutien financier à l'association et accompagner son développement
 - Œuvrer à la mise en œuvre de débouchés complémentaires pour les producteurs comme la restauration collective

ENJEU NUTRITION/SANTE : Sensibiliser l'ensemble des mangeur-ses à une alimentation saine et durable

- Former les professionnels aux enjeux de l'alimentation durable (artisans, restaurateurs, lycées professionnels, salariés ou bénévoles d'associations...)
 - Faire connaître aux professionnels et bénévoles du Pays de Retz les actions de formation menées par les structures du territoire : Chambre des Métiers de l'Artisanat, Campus Fertile, GAB 44, Ademe, Mouvement des Cuisines Nourricières...
 - Identifier des financements potentiels pour la mise en œuvre des programmes de formation destinés à ces publics
- Accompagner la restauration collective dans une démarche de progrès à travers différents volets : approvisionnement local, de qualité et de saison, qualité nutritionnelle, lutte contre le gaspillage alimentaire et, éducation alimentaire pour la restauration scolaire.
 - Proposer aux communes un programme d'accompagnement collectif (gratuit) et individuel (co-financé) pour permettant d'engager la restauration scolaire dans une démarche de progrès, en lien avec les objectifs de la loi Egalim
 - Informer la restauration collective du Pays de Retz, publique et privée, des opportunités d'accompagnement, de financement, de formation.

ENJEU URBANISME/AMENAGEMENT : Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques

- Identifier les outils réglementaires à disposition et favoriser leur mise en œuvre (disposition Espace Agricole Pérenne dans le SCoT et PLU, Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels, Association Foncière Agricole...)
 - Accompagner la réflexion des élus sur les enjeux en matière de préservation du foncier, du paysage et des activités agricoles sur le Pays de Retz : programme de visites / conférences liés à ces enjeux sur le Pays de Retz
 - Identifier les outils réglementaires à disposition et évaluer la nécessité de les mettre en œuvre en fonction des enjeux identifiés sur les territoires
- Organisation de l'événement "Paysages, escapade en Pays de Retz" en lien avec la thématique alimentaire
 - Créer un pôle « transition alimentaire » au sein de l'évènement : marché de producteurs locaux, démonstrations et ateliers culinaires animés par des professionnels, exposition photo sur le monde agricole, visite de fermes, conférence sur les liens entre Paysages et alimentation
- Actions sur les installations et la transmission des exploitations
 - Poursuivre le travail engagé avec Nantes Métropole et la CCEG au sein du groupe de travail « installation – transmission » et notamment la réflexion sur l'élargissement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Installation » porté par Nantes Métropole (en proposant aux porteurs de projet agricoles de s'installer sur le Pays de Retz)
 - Expérimenter avec les organisations professionnelles agricoles des solutions autour de la transmission des exploitations (accompagnement collectif et individuel, formation, achat de foncier, mise en lien cédant et porteur de projet, espaces test agricoles...)
 - Accompagner les « non-issu-es » du milieu agricole à se faire connaître et accepter sur le territoire, afin de faciliter leur installation sur le Pays de Retz
- Actions de reconquête des friches agricoles
 - Réaliser un diagnostic avec la Chambre d'Agriculture et identifier les secteurs prioritaires dans le Pays de Retz
 - Développer une méthodologie d'actions pour la remise en exploitation avec les partenaires, à adapter en fonction des territoires.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz

Collectivité pilote :

- PETR – EPCI – Communes

» Échéancier prévisionnel

- 2021 – 2026

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR : coordination globale du PAT et pilotage des actions pertinentes à l'échelle du Pays
- EPCI : pilotage des actions pertinentes à l'échelle intercommunale
- Communes : pilotage des actions pertinentes à l'échelle communale

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- Communes
- Partenaires acteurs du PAT

Financements et conventionnements externes :

- DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt)
- ADEME
- Région Pays de la Loire
- Union Européenne (LEADER)
- Fondations privées, mécènes)

» Indicateurs de suivi/réussite

- Appropriation du plan d'actions par les élus tant au niveau du PETR qu'au sein de chaque collectivité, EPCI et commune
- Mobilisation des acteurs publics et privés





Mise en œuvre de la stratégie PCAET/PAT faveur de la transition écologique et sociétale

Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement Culturel et social.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- PLU et PLUI
- SRADDET
- PCAET
- Plan d'actions de l'étude de stratégie économique

» Description

Contenu :

- Animation des réseaux techniques entre EPCI (PCAET, Agriculture, Habitat, GEMAPI...)
- Coordination d'actions identifiées dans le PAT et les PCAET communes aux 4 EPCI en faveur de la transition écologique et le changement de pratiques : agricoles – alimentaires – déplacements – aménagement, gestion des déchets et économie circulaire

Échelle de territoire :

Pays de Retz

Collectivité pilote :

- PETR – EPCI

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (commission environnement et énergie)
- EPCI et communes
- Autres partenaires : ADEME, Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- AURAN

Financements et conventionnements externes :

- État (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Caisse des dépôts et consignations)
- ADEME
- Région
- Union Européenne (LEADER)

» Indicateurs de suivi/réussite

- Mobilisation des acteurs, élus et agents, en lien avec les compétences exercées ayant un rôle dans le plan d'actions des PCAET et du PAT en particulier
- Mise en œuvre des actions des PCAET et du PAT coordonnés par le PETR dans l'objectif de définir une stratégie à l'échelle du SCoT.



Adaptation au changement climatique

Domaines de référence :

- Aménagement de l'espace, développement économique, transition écologique, conditions du développement Culturel et social.

Interaction autres schémas et projets :

- SRADDET
- PCAETdes EPCI
- PIG départemental
- SRCAE

» Description

Contenu :

- Proposer un programme de sensibilisation des publics sur les enjeux de transition écologique et mettre en place un programme d'actions en faveur de l'évolution des modes de vie: ressource en eau – avenir du paysage – risques inondations etc (en s'appuyant sur les acquis des années passées: exposition sur les risques côtiers, projet culturel "KATALYSE") en lien avec les enjeux d'aménagement et de planification.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz et tous périmètres infra

Collectivité pilote :

- PETR / inter-EPCI

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (comité syndical)
- EPCI et communes
- ADEME
- Région des Pays de la Loire / Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Financements et conventionnements internes au PETR :

- EPCI
- Communes

Financements et conventionnements externes :

- ADEME des Pays de la Loire
- Région des Pays de la Loire

» Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre d'évènements et d'actions mises en œuvre
- Nombre de participants/visiteurs
- Mobilisation des acteurs du changement



Domaines de référence :

- Conditions du développement culturel et social, transition écologique, développement économique, aménagement de l'espace.

Interaction autres schémas et projets :

- Projets de coordination touristique menés à l'échelle du PETR
- AVAP
- Réserves naturelles régionales
- Projets des acteurs de la culture et du patrimoine
- Contrat de réciprocité

» Description

Contenu :

- Élaborer un support de communication commun pour valoriser l'ensemble des événements programmés dans le cadre des Journées du Patrimoine et en assurer la diffusion, en s'appuyant sur les communautés de communes, communes, porteurs privés, offices de tourisme...
- Piloter l'évènement "Paysages" en lien avec le PAT et les PCAET et autres politiques du territoire plaçant la protection et la valorisation du Paysage au cœur du projet de territoire et de son rayonnement.
- Valoriser les initiatives de protection et de valorisation patrimoniales et porter une réflexion sur une labélisation Pays d'Art et d'Histoire.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz et tous périmètres infra

Collectivité pilote :

- PETR / inter-EPCI, Société des historiens du Pays de Retz

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (comité syndical) et SHPR
- EPCI et communes
- Offices de tourisme
- Porteurs privés
- Loire-Atlantique Développement

Financements et conventionnements internes au PETR :

- Appel à projets LEADER pour une gestion du dispositif

Financements et conventionnements externes :

- Intégration à un projet culturel de territoire porté en inter-EPCI ?

» Indicateurs de suivi/réussite

- Édition d'un support (papier, numérique...)
- Relais médiatique
- Fréquentation des sites au cours des Journées du Patrimoine et de l'évènement « Paysages »
- **Nombre d'acteurs impliqués**

Entretenir le dialogue entre EPCI du Pays de Retz

Domaines de référence :

- Conditions du développement culturel et social, transition écologique, développement économique, aménagement de l'espace.

» Description

Contenu :

- Co-animation de rencontres entre les directeurs/responsables des services du PETR et des EPCI membres en vue de partager des informations - des actualités - suivre les actions communes aux EPCI en cours et/ou projetées selon les arbitrages politiques (réseaux techniques).

Échelle de territoire :

- Pays de Retz et tous périmètres infra

Collectivité pilote :

- PETR / EPCI

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (comité syndical)
- EPCI

» Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de rencontres techniques
- Mobilisation des agents lors de ces réunions



Action 15

Suivre, animer et mettre en œuvre le dispositif Leader

Domaines de référence :

- Tous.

Interaction autres schémas et projets :

- SCoT du Pays de Retz
- DOMO FEDER
- PDRR FEADER
- Règlement européen

» Description

Contenu :

- L'animation du programme LEADER :
 - Appui en ingénierie aux porteurs de projets (montage du dossier, recherche de financements, orientation vers les interlocuteurs pertinents, etc).
 - Identification et appui à l'émergence de projets.
 - Mise en place de projets de coopération.
 - Promotion/communication autour du programme.
- Le suivi et le pilotage du programme :
 - Pré-instruction de dossiers de demandes de subventions (vérification de l'éligibilité, pertinence du projet au regard de la stratégie territoriale, etc).
 - Rédaction des pièces en lien avec le porteur de projet.
 - Relations avec les services instructeurs de la Région.
 - Suivi administratif et financier du programme (suivi de la consommation des enveloppes, des lignes de financements, bilans, etc).
 - Organisation des comités techniques et des comités de programmation.
 - Appui au Président du GAL.

Échelle de territoire :

- Pays de Retz

Collectivité pilote :

- PETR (GAL)

» Modalités de mise en œuvre

Pilotage et gouvernance :

- PETR (GAL)
- Conseils de développement

Financements et conventionnements internes au PETR :

- Sans objet

Financements et conventionnements externes :

- Union Européenne (LEADER) via Conseil Régional

» Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de projets soutenus
- Consommation de l'enveloppe LEADER
- Évaluation LEADER mi-parcours
- Participations des membres du GAL aux comités de programmation



Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Retz

60 impasse du Vigneau

44 680 Sainte-Pazanne

02 40 02 10 72

contact@petr-paysderetz.fr

www.petr-paysderetz.fr

